

TALENTS & TERRITOIRE

OSER LA RÉUNION



DOSSIER

ENTREPRENEUSES,
DIRIGEANTES,
MANDATAIRES ET...
INSPIRANTES



LA CPME EN ACTION

LES RENCONTRES
DE PROXIMITÉ
SONT LANCÉES

AT'MOT'SPHÈRE :
LA QVT A DésORMAIS
SON KIT

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Talents & Territoire,

Le magazine de la CPME Réunion

Directeur de la publication :

Eric LEUNG

Rédacteur en chef :

Jean-Philippe PAYET

jppayet@cpmereunion.re

Assistance technique et rédaction :

Naziha ISSOP et Benjamin POSTAIRE

Maquette :

Louise Ferry

lferry.contact@gmail.com

Crédits photos :

Shutterstock

Régie publicitaire :

02 62 96 43 16

Imprimeur : NID

Dépôt légal : Décembre 2019

ISSN : 2257-6126

Publication gratuite

Toute reproduction
partielle ou intégrale
d'articles est interdite.

54, chemin cachalot

Pierrefonds

97410 Saint-Pierre

nmogalia@cpmereunion.re

Site : www.cpmereunion.re

Facebook : CPME Réunion

Twitter : @CPME974

LinkedIn : CPME Réunion

Chers ami(e)s de la grande famille CPME.

Alors que 2019 s'efface et que 2020 émerge, je saisis l'opportunité de ce numéro de « Talents & Territoire » pour vous présenter mes meilleurs vœux, ainsi qu'à vos proches, de santé et de réussites dans la réalisation de vos ambitions, et vous redire ma vision pour la CPME Réunion et pour notre île.

Comme je l'ai annoncé au moment de mon élection en mars 2019, j'inscris mon action dans les pas de mon prédécesseur, Dominique Vienne, tout en déployant de nouveaux axes de travail. Sans surprise donc, j'ai repris le flambeau de notre engagement pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) avec l'ancrage territorial (via notamment la Stratégie du Bon Achat et l'étude RÉELLE) et la promotion de la Qualité de Vie au Travail (QVT). Nous comptons d'ailleurs beaucoup sur l'effet d'entraînement de la désignation de Dominique Vienne à la présidence du Haut Conseil de la Commande Publique (HCCP).

En outre, parce que la CPME est un syndicat d'idées autant que de combat, et non pas d'appareil, j'ai annoncé vouloir être au plus près de vous, dans une politique de proximité. J'entends témoigner de ce que le chef d'entreprise réunionnais est un moteur essentiel du dynamisme économique et social de notre île. J'ai lancé les Rencontres de proximité que je vais rendre plus régulières en 2020 et nous vous consulterons sur vos attentes.

Alors que les mois à venir s'annoncent chargés sur le plan électoral, j'ai la certitude qu'il faut remettre l'entreprise au cœur des débats. En effet, même si les chiffres de l'emploi restent mal orientés à La Réunion, ils ne doivent pas cacher notre courage et notre détermination. Si selon l'INSEE, La Réunion fait partie des 4 régions françaises ayant perdu des emplois en 2018, avec une diminution de 1% de ses emplois par rapport à 2017, il est bon de rappeler que ce mauvais chiffre est essentiellement dû à une diminution des emplois publics (secteur tertiaire non marchand) et à une année 2018 morose avec la crise des gilets jaunes et une réforme fiscale qui a vu la disparition du CICE sans contrepartie réelle sur la baisse des charges sociales.

Nos chefs d'entreprise ont montré leur résilience face aux crises

Pour que nos entreprises puissent se développer, dans un environnement de plus en plus contraint, il nous faut une visibilité réglementaire fiscale et sociale à moyen et long terme. Et pour lutter contre le chômage, relancer l'économie réunionnaise et la consommation des ménages, souvenons-nous que la création d'emplois (et donc la baisse du taux de chômage) ne sera pas le fait des emplois aidés ni des recrutements dans la fonction publique mais bien du courage et de l'ambition de nos chefs d'entreprise. Je vous invite donc à participer encore plus activement à la vie de notre organisation, notamment en tant que mandataires et dans nos commissions et groupes de travail. Les corps intermédiaires que sont les syndicats comme la CPME, ont pu être boudés un temps mais témoignent aujourd'hui de leur vitalité et de leur rôle essentiel dans notre société. Nos chefs d'entreprise ont montré leur résilience face aux crises tendant à saper ces piliers de nos démocraties.

Et quand je parle de chef d'entreprise, j'entends indistinctement les hommes et les femmes qui s'engagent tous les jours dans la réussite des outils de travail qu'ils font grandir. Car pour moi, il n'y a aucune différence entre un homme chef d'entreprise et une femme chef d'entreprise. Bien mieux, je crois que l'heure est venue pour nous de faire toute la place qu'elles méritent à ces femmes qui trop souvent encore, dans l'ombre, font la réussite de nos TPE/PME.

Ensemble, en 2020, avec les hommes et femmes qui partagent nos valeurs et convictions, nous ferons grandir la famille CPME par de nouveaux chantiers comme l'inclusion et le dialogue social territorial, mais aussi des sujets comme l'octroi de mer, la concurrence, la transformation de nos entreprises et le financement de nos projets.

Bonne année 2020.

ERIC LEUNG, Président

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE

de l'Assurance Maladie Risques Professionnels



**Vous investissez dans la Prévention ?
La CGSS de la Réunion vous accompagne !**

Avec la nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion 2018-2022, un ambitieux programme d'accompagnement et d'incitations financières est lancé cette année.



De quoi s'agit-il ?

La Caisse Générale de Sécurité Sociale a une mission de développement et de coordination de la prévention des risques professionnels sur son territoire. Elle met en oeuvre la politique nationale de prévention et élabore une stratégie régionale pour diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles.

En appui de cette mission, la CGSS peut aider financièrement les entreprises qui investissent dans la prévention

Vous êtes
une entreprise
de **MOINS DE
50 SALARIÉS ?**

des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail de leurs salariés. Un ensemble de dispositifs d'aides financières est ainsi proposé aux entreprises de moins de 50 salariés.

Certains dispositifs visent à accompagner des secteurs d'activité ciblés par l'Assurance Maladie Risques Professionnels, d'autres visent à réduire des risques ciblés pour leurs conséquences socio-économiques importantes.

Aides destinées à certains secteurs d'activité

- Hôtel + (Hôtellerie - Hébergement) :** TMS*, risques chimiques
- Garage plus sûr (Réparation automobile) :** TMS, risques chimiques
- Préciséo (Coiffure) :** TMS, risques chimiques
- Airbonus (Garages, Transport et Centres de contrôle technique) :** Risques chimiques
- Stop Essuyage (Hôtellerie - Restauration) :** TMS, coupures
- Stop Amiante (BTP - Nettoyage - Maintenance) :** Risque d'exposition aux fibres d'amiante
- Bâtir + (BTP) :** Chutes, TMS et hygiène sur les chantiers du BTP
- Propreté + (Entreprises de nettoyage) :** TMS, chutes, risques chimiques
- Aides et soins à la personne (au domicile) :** TMS, chutes
- Aides et soins à la personne (en établissement) :** TMS, chutes

Subvention Prévention TPE tous secteurs

- Equip'mobile + :** Risques liés au déplacement de charge
- Filmeuse + :** TMS, chutes
- TMS Pros Diagnostic :** Une aide pour financer la formation, l'évaluation et la mise en place d'un plan d'actions contre les risques de troubles musculo-squelettiques
- TMS Pros Action :** Une aide qui permet d'acheter du matériel et/ou des équipements pour réduire les contraintes physiques et pour réaliser des formations adaptées
- Soudage plus sûr :** Fumées et soudage
- Echafaudage + :** Chutes de hauteur
- Couteau + :** TMS, coupure

*TMS : Troubles Musculo-squelettiques

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Entreprises de moins de 50 salariés employant du personnel au Régime Général,
- Attestation de régularité URSSAF de moins de 3 mois,
- Attestation d'adhésion à un service de santé au travail,
- Preuve de la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques,
- Devis/factures des investissements prévus au projet,
- Avis de l'Instance Représentative du Personnel (le cas échéant).

Retrouvez tous les dossiers de ces dispositifs d'aide à destination des TPE-PME sur le site de l'Assurance Maladie :

[https://www.ameli.fr/entreprise/rubrique Santé au Travail](https://www.ameli.fr/entreprise/rubrique/Santé%20au%20Travail).

Puis transmettez votre demande par mail à : prevention@cgss.re

SOMMAIRE

06

NOS
ADHÉRENTS
ONT DU TALENT

06

ILS NOUS ONT REJOINTS

08

ILS NOUS REPRÉSENTENT

09

LA CPME
EN ACTION

10

SUR LE TERRAIN

14

BRÈVES D'ÉVÉNEMENTS

17

ÉCHOS DE COMMISSIONS

19

LE
DOSSIER

20

ENTREPRENEUSES, DIRIGEANTES,
MANDATAIRES ET... INSPIRANTES

21

L'ENTREPRENEUSE

22

LA MANDATAIRE

23

LA DIRIGEANTE

25

AU CŒUR DE
L'ÉCONOMIE LOCALE

26

ÉCONOMIE LOCALE

28

POINT DE VUE D'EXPERTS





ILS NOUS ONT REJOINTS



STÉPHANE BOST, CHAUFFEUR PRIVÉ VTC

J'ai choisi d'intégrer la CPME Réunion en 2019 avec pour objectif d'améliorer mon réseau professionnel. La CPME m'apporte soutien et accompagnement via des actualités économiques, des formations et des conférences. Cela me permet de développer mon activité tout en apportant cette touche de convivialité qui est essentielle à notre économie locale.

EDOUARD PRUVOST ET NATACHA CASSAM CHENAI, CABINET D'AVOCATS FISCALISTES

En adhérant à la CPME Réunion, nous souhaitons partager notre expertise fiscale avec les entreprises réunionnaises via notre cabinet d'avocats dédié au droit fiscal.



THOMAS LEMAÎTRE, SQUIRREL

J'ai adhéré à la CPME Réunion pour faire connaître nos activités de développement d'applications mobiles. Nous avons une vraie expertise à La Réunion et la CPME Réunion m'a permis d'élargir nos possibilités et de rencontrer les décideurs et dirigeants d'entreprise.

MIGUY BART, ACCENT OI

Faire partie de la CPME, représente pour moi une belle opportunité. Je souhaiterais mettre au service de toutes les TPE/PME mon expérience acquise depuis plus de trente ans, en management, organisation, finance, gestion. Adhérer à la CPME, c'est aussi participer au développement et au changement de notre territoire. Mettre « l'Accent » sur une action, c'est s'offrir une différence positive.



LA CPME RÉUNION EST UNE
GRANDE FAMILLE QUI
ACCOMPAGNE, DÉFEND ET REPRÉSENTE
LES **ENTREPRISES LOCALES**.
REJOIGNEZ-NOUS !



SERGE ETHÈVE,
CODIPO (CONSORTIUM D'INNOVATIONS POPULAIRES)

Grâce à la CPME Réunion, je bénéficie d'analyses pertinentes sur l'actualité de notre île et peux promouvoir un service de fidélité réservé aux TPE-PME. Les valeurs humaines de la CPME Réunion rejoignent notre engagement : l'économie de proximité, l'engagement citoyen, l'échange. Je suis certain que ce réseau dynamique d'entreprises locales facilitera le développement durable de notre belle île.



KARINE CHAN-NG-YOK,
R2 COACHING

J'ai adhéré à la CPME Réunion car nous avons des valeurs communes, qui nous font mettre l'humain au centre du développement de La Réunion, une priorité pour moi, en tant que coach professionnel.



VOLA RALAMBONDRAINY,
CAPTAIN DOC

Lorsque Captain Doc a débarqué à La Réunion, il lui fallait trouver un port d'attache local. La CPME s'est avéré être le bon choix. En effet, comme pour Captain Doc, l'atout de la CPME Réunion est de fournir les bonnes informations à ses adhérents pour faire croître leurs affaires.

THIERRY GALARME,
AGENCE DE COMMUNICATION BARACOM

J'ai adhéré à la CPME Réunion que je trouve pertinente dans son approche de l'économie réunionnaise avec des initiatives comme l'étude RÉELLE et le SBA. J'apprécie aussi les temps d'échange que la CPME organise entre entrepreneurs de tous horizons.



**POUR EXISTER,
INFLUER, PROGRESSER ENSEMBLE,
REJOIGNEZ LE RÉSEAU
DES TPE/PME.
PENSEZ CPME !**

**VOTRE CONTACT
POUR ADHÉRER :
YOSHAA HASSENJEE
TÉL : 06 92 77 80 63
MAIL : adhesion@cpmereunion.re**

ILS NOUS REPRÉSENTENT

MORGANE PALMIERI :

POUR UNE PROTECTION SOCIALE DES CHEFS D'ENTREPRISE « ADAPTÉE » ET « SÉCURISANTE »

GÉRANTE DE RÉUNION PORTAGE ET PARTICULIÈREMENT INVESTIE À LA CPME RÉUNION, MORGANE PALMIERI SIÈGE À L'INSTANCE RÉGIONALE DE LA PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (IRPSTI).



QU'EST-CE QUE L'IRPSTI ?

Suite à la disparition du RSI, il fallait une nouvelle instance pour représenter les travailleurs indépendants au sein du régime général. Au niveau national, cette mission est assurée par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants. Ce conseil est complété par 15 instances régionales, les IRPSTI, dont une, créée en 2019 à La Réunion.

QUEL EST SON RÔLE ?

Sa mission principale est de veiller à la bonne application de la réglementation spécifique aux travailleurs indépendants en matière de protection sociale. L'IRPSTI dispose également d'une commission sanitaire et sociale pour venir en aide, de manière

ponctuelle, à certains cotisants, d'une commission de recours amiable en cas de contestation d'une décision, et peut désigner un médiateur pour régler un conflit.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT QUE LA CPME SOIT REPRÉSENTÉE AU SEIN DE L'IRPSTI ?

Parce que c'est notre place. À La Réunion, peut-être plus qu'ailleurs, la CPME est très représentative et doit jouer un rôle déterminant pour faire en sorte que la protection sociale des chefs d'entreprises soit toujours adaptée, de qualité et gérée de manière rigoureuse. La protection sociale des chefs d'entreprise est en pleine évolution et nous devons tout faire pour qu'elle soit sécurisante et lisible. Un dirigeant plus serein c'est une entreprise qui tourne mieux.

LAURENT SEVERIN :

« RENFORCER LE LIEN ENTRE L'ÉDUCATION ET L'ENTREPRENEURIAT »

PRÉSIDENT DE SYRION ECO CONCEPT OI, LAURENT SEVERIN EST ADHÉRENT DE LA CPME RÉUNION ET MANDATAIRE SUPPLÉANT AU CONSEIL DE L'ÉDUCATION NATIONALE.



QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

Le Conseil de l'Éducation Nationale est une instance composée de représentants des diverses institutions dont les compétences relèvent du secteur de l'Éducation Nationale. Ils débattent des grandes orientations académiques.

POURQUOI AVEZ-VOUS SOUHAITÉ Y SIÉGER ?

J'ai choisi de représenter la CPME Réunion au sein de cette instance afin d'y porter ses valeurs et de renforcer le lien entre le monde de l'éducation et celui de l'entrepreneuriat. Ma présence au sein de ce conseil permettra d'avoir une vision objective des grandes orientations académiques et de faire converger les actions de la commission Jeunesse et Entrepreneuriat de la CPME dont je suis membre.

QUEL MESSAGE SOUHAITEZ-VOUS PORTER ?

Je souhaite y porter le message de l'intelligence territoriale. Le Conseil de l'Éducation Nationale est un lieu où les enjeux éducatifs doivent faire écho à l'Étude RÉELLE initiée par la CPME Réunion et dont les enjeux sont cruciaux pour notre territoire. Le monde de l'éducation inclut aussi celui de la formation et de la recherche et, à ce titre, les chefs d'entreprise de la CPME Réunion peuvent y collaborer à bien des niveaux. Certains d'entre nous sont des ingénieurs en bureau d'étude, d'autres des entrepreneurs engagés dans l'écologie, d'autres encore ont une immense expérience à partager. Les interactions avec le monde éducatif sont quasi infinies et toutes des plus enrichissantes. Je me fais quant à moi, et humblement, le porte-parole de cette richesse.



LA CPME EN ACTION

10 SUR LE TERRAIN

14 BRÈVES D'ÉVÉNEMENTS

17 ÉCHOS DE COMMISSIONS

SUR LE TERRAIN

RENCONTRES DE PROXIMITÉ :

ERIC LEUNG ENTAME SON MANDAT SUR LE TERRAIN

C'EST PAR DES RENCONTRES AVEC DES CHEFS D'ENTREPRISE DANS LES QUATRE MICRO-RÉGIONS DE L'ÎLE QU'ERIC LEUNG, FRAÎCHEMENT ÉLU À LA TÊTE DE LA CPME RÉUNION, A ENTAMÉ SON MANDAT. UN MANDAT QU'IL SOUHAITE AXER SUR LA PROXIMITÉ ET LE DIALOGUE.

Son mandat à peine entamé, le nouveau président de la CPME Réunion, Eric Leung, a souhaité venir à la rencontre des adhérents du syndicat et, plus largement, des chefs d'entreprise et entrepreneurs réunionnais. « *Il va de soi que pour être forts, nous devons par-dessus tout être soudés. Cela implique d'accroître l'écoute, le dialogue et le partage. Aussi, j'ai à cœur de rencontrer chacun d'entre vous à l'occasion des réunions de proximité qui seront positionnées dans les quatre sous-secteurs géographiques de l'île dans les semaines à venir* », avait-il annoncé dans une lettre envoyée aux adhérents peu après son élection.

Plus de 300 chefs d'entreprise rencontrés

Une promesse qu'il a immédiatement tenue. Dès le mois d'avril, il s'est ainsi rendu à un afterwork organisé par la CPME Réunion dans l'Est de l'île. Le 25 juin, c'est à Saint-Pierre, à l'espace Kerveguen, qu'il a rencontré les chefs d'entreprise du Sud en compagnie du président de la CIVIS et maire de Saint-Pierre, Michel Fontaine. Le lendemain, c'est dans la salle Hémisphère de l'Aéroport, aux côtés du président de la CINOR, Gérald Maillot, qu'il a pu échanger avec les entrepreneurs du Nord. Une série de rencontres qui s'est conclue au siège du TCO en compagnie du président de l'intercommunalité et maire de Saint-Paul, Joseph Sinimalé.

LE NOUVEAU BUREAU DE LA CPME RÉUNION

Suite à l'élection du président de la CPME Réunion, un nouveau bureau a été constitué et est composé des administrateurs suivants :

Président : Eric Leung
Vice-président section artisanat : Cédric Daly
Vice-président section commerce : Pascal Plante
Vice-président section industrie : Johnny Law-Yen
Vice-président section service : Jean-François Tardif
Trésorier : Abdoullah Lala



Au total, ce sont près de 300 chefs d'entreprise, adhérents de la CPME Réunion ou non, qui ont participé à ces échanges. Pour le nouveau président du syndicat, l'objectif est clairement de placer son mandat sous le signe de la proximité. Cette démarche s'inscrit donc pleinement dans une approche ascendante visant à faire remonter les attentes du terrain pour alimenter une réflexion plus globale. Les échanges issus de ces rencontres de proximité ont permis d'identifier des enjeux communs à l'ensemble du territoire tout en s'attachant à comprendre les problématiques propres à chaque micro-région.

« Pour être audibles, nous devons être nombreux »

L'occasion également de rappeler que : « *Pour être audibles, nous devons être nombreux, souligne Eric Leung. Et les mois à venir revêtent de ce point de vue une importance stratégique. L'année 2019 est en effet l'année de la mesure de l'audience de la représentativité des organisations patronales. Ces résultats déterminent le poids des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives pour négocier les accords collectifs de travail pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025* ».

Engagé à poursuivre la feuille de route tracée par la CPME Réunion jusqu'en 2021, le nouveau président se projette donc au-delà et se prépare, si nécessaire, à ajuster la méthode. « *À la CPME Réunion, nous sommes dans une trajectoire façonnée par nos adhérents et nos anciens présidents depuis 50 ans. Chaque président a le devoir d'adapter cette trajectoire en fonction de l'environnement économique de son époque. Nos ambitions, elles, sont constantes et immuables : nous voulons continuer à incarner une vision forte et dynamique de l'entrepreneuriat sur le territoire afin de contribuer au développement socio-économique de notre île* ».

ERIC LEUNG : « MON RÔLE EST D'ÉCRIRE LA SUITE DE NOTRE HISTOIRE COMMUNE »

C'est le 13 mars 2019, quelques jours après l'Assemblée Générale marquant les 50 ans de la CPME Réunion, qu'Eric Leung est devenu le quatrième président de « l'ère moderne » du syndicat. « Mon rôle est d'écrire la suite de notre histoire commune », s'est-il empressé d'annoncer comme pour souligner la continuité dans laquelle il compte s'inscrire.

Adhérent de la CPME Réunion depuis 2013, le parcours d'Eric Leung au sein du syndicat est marqué par un engagement constant. Il se montre particulièrement proactif sur les thématiques du dialogue social, de la responsabilité sociétale des entreprises et de l'ancrage territorial. Il a notamment supervisé les travaux de la commission prospectives économiques et ancrage territorial autour de l'étude RÉELLE et s'est investi dans le lancement du Trophée Entreprise & Territoire.

« À La Réunion plus qu'ailleurs, nos entreprises doivent être défendues »

« Dans un environnement économique trop souvent incertain, ma mission sera d'assurer notre force et notre cohésion. À La Réunion plus qu'ailleurs, nos entreprises doivent être défendues. La crise sociale que nous avons vécu au mois de novembre dernier a rappelé à quel point notre tissu économique, parce qu'il est composé d'une large majorité de TPE, est fragile », a-t-il souligné lors de sa prise de fonction.

Parmi les dossiers sur son bureau à l'aube de ce nouveau mandat : la loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS), le raccourcissement des délais de paiement dans le cadre des marchés publics, une réponse pour la gestion efficace du KBIS, la création d'espaces d'intelligence territoriale pour faire rencontrer l'offre et la demande, et enfin la participation active à faire émerger les besoins en formation de nos entreprises. Le travail a déjà commencé.



ERIC LEUNG EN HUIT DATES

➔ **1965** : Il est né le 20 mai 1965 à Saint-Denis. Issu d'une famille de commerçants, il grandit et suit sa scolarité sur son île natale. En 1982, il quitte La Réunion et s'installe en métropole afin de poursuivre ses études en classe préparatoire aux écoles d'ingénieurs. Deux ans plus tard, il intègre le Centre Supérieur des Techniques Informatiques de Toulouse.

➔ **1986** : Attiré par l'entrepreneuriat, il co-fonde sa première société à l'âge de 21 ans sous le statut d'élève ingénieur. Baptisée HEXASOFT SARL, cette structure développe des logiciels de gestion et dispense des services de formation en informatique. Il est officiellement diplômé un an plus tard, en 1987.

➔ **1989** : Après son service militaire aux forces armées de la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI), au cours duquel il développe un logiciel de paie pour le personnel civil, il crée en 1989 la société SODIREL, entreprise de négoce de produits de grande consommation.

➔ **1996** : Il co-fonde Réunion Recyclage Environnement SARL, entreprise spécialisée dans la valorisation des déchets industriels. L'année suivante, elle devient la SEMRRE (Société d'Économie Mixte Réunion Recyclage Environnement) dans laquelle il est nommé directeur général. Durant près de 10 ans, il supervise la collecte, le tri et la valorisation des déchets ménagers et industriels et développe également des missions d'assistance technique pour des collectivités telles que le Conseil Général, la Caisse des Dépôts et Consignations ou le Conseil Régional.

➔ **2007** : Il est à l'origine de la création de la Compagnie Réunionnaise des Eaux (La Créole), régie personnalisée en charge de l'exploitation et de l'assainissement de l'eau de la ville de Saint-Paul. Il en assure alors la direction générale et a la responsabilité de 173 kilomètres de réseau et deux stations d'épuration.

➔ **2009** : Jusqu'en 2012, il occupe la fonction de directeur général délégué de la Régie des Transports de l'Est, gestionnaire du réseau de transport scolaire, urbain et interurbain de la CIREST. Il y assure une mission de restructuration sociale, financière, technique, et organisationnelle ; ainsi que le développement des activités internes et externes.

➔ **2013** : Il adhère à la CPME Réunion. Il est élu administrateur de l'organisation en 2017, avant d'en devenir le vice-président délégué à l'économie locale en 2018. Il est par ailleurs mandataire de la CPME à l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) et à l'Association pour le Dialogue Social Territorial à La Réunion (ADSTR). Depuis décembre 2016, il est également élu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR), siège au bureau en tant que secrétaire adjoint et préside la commission « Développement International ».

➔ **2019** : Élu président de la CPME Réunion, il succède à Dominique Vienne le 13 mars 2019. Il continue parallèlement à diriger trois entreprises : EK Holding, holding du groupe familial, E-Market data SAS, société de services de traitement de données numériques, et SODIREL, société d'importation et de distribution de produits de grande consommation, dont il est le gérant fondateur depuis 1989.

DU CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ



MALGRÉ LES CHANGEMENTS À SA TÊTE, LA CPME RÉUNION N'A PAS DÉROGÉ À SES HABITUDES POUR CETTE RENTRÉE 2019. LE SYNDICAT NE S'EST PAS CONTENTÉ DE DRESSER UN CONSTAT OBJECTIF DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA RÉUNION, IL A FAIT PLUSIEURS PROPOSITIONS CONCRÈTES.

Un peu de changement, beaucoup de continuité. C'est ainsi que l'on pourrait résumer la traditionnelle conférence de presse de rentrée de la CPME Réunion. Le jeudi 12 septembre, à Saint-Denis, une soixantaine d'entrepreneurs réunionnais étaient réunis derrière le nouveau président du syndicat. Les forces vives de la CPME Réunion sont bien là, prêtes à défendre l'entrepreneuriat de territoire.

On peut également remarquer un nouveau visage aux côtés du président. Jean-Philippe Payet est le nouveau délégué général du syndicat (voir encadré). Il remplace Santhi Veloupoulé. Un nouveau président, un nouveau délégué général mais toujours les mêmes valeurs. « *Nous sommes un syndicat de combats et de propositions* », rappelle d'ailleurs, en préambule, Eric Leung.

Il va immédiatement en faire la démonstration en formulant une série de propositions concrètes et en lien direct avec l'actualité économique. Concernant la concurrence entre les différents acteurs, sujet brûlant de cette rentrée, il a tenu à rappeler que la grande distribution n'est pas le seul secteur concerné. Des opérations de concentration sont également en cours dans l'activité maritime et portuaire ou encore le logement social.

« *Oui à l'entreprise locale, oui à l'équité économique* »

C'est pourquoi, au-delà de solliciter l'intervention de l'Autorité de la concurrence, la CPME Réunion demande que soit mise en place une véritable instance territoriale de régulation économique. Celle-ci permettrait notamment plus de transparence, une demande régulièrement formulée par les citoyens et les consommateurs. « *Oui à l'entreprise locale, oui à l'équité économique* », a insisté Eric Leung.

Par ailleurs, la CPME Réunion milite également pour la création d'un fonds réunionnais d'investissement. Financé par les entreprises, celui-ci doit permettre de mieux accompagner les mutations de l'économie réunionnaise et notamment la transition démographique à la tête des entreprises locales. 30% des TPE-PME réunionnaises seront confrontées à des enjeux de succession dans les années à venir et il est crucial de préserver ce patrimoine matériel et immatériel.

Enfin, la CPME Réunion souhaite l'émergence d'une véritable stratégie territoriale partagée et propose l'élaboration d'un « Contrat pour un Avenir Partagé » (CAP). À l'image des contrats de convergence, ce CAP permettrait d'engager réciproquement acteurs publics et privés en faveur d'un développement durable de La Réunion. « *Notre ambition est de remettre le chef d'entreprise réunionnais à sa place. Qu'il soit moteur du développement du territoire* », a conclu Eric Leung.

JEAN-PHILIPPE PAYET : PASSION, EXPERTISE ET MILITANTISME

Depuis le 1er septembre 2019, Jean-Philippe Payet est le nouveau délégué général de la CPME Réunion. Il succède à Santhi Veloupoulé avec pour mission de poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route 2018-2021 du syndicat aux côtés du nouveau président, Eric Leung.

Spécialiste de l'évaluation des politiques publiques, de la planification stratégique, ainsi que des questions de gouvernance et de mobilisation des acteurs privés, Jean-Philippe Payet a un parcours riche qui l'a mené à être successivement en charge de l'innovation au Conseil Régional, à piloter le Centre d'intelligence économique régional au sein de la SR21, à être consultant, en Égypte, pour des agences internationales africaines, et à assurer le suivi et l'évaluation de projets d'aide au

développement pour l'Union Européenne ou l'Agence Française de Développement.

Conseiller au cabinet de la Ministre des Outre-mer, Ericka Bareigts, entre 2016 et 2017, ses réflexions portent sur le rôle essentiel de la prospective pour mener des politiques publiques ainsi que sur les stratégies d'intelligence territoriale, notamment dans les sociétés insulaires. Militant pour l'internationalisation des entreprises réunionnaises et la diffusion d'une culture de l'innovation, il se reconnaît parfaitement dans les valeurs défendues par la CPME Réunion.





RAPPROCHER LES ENTREPRISES ET LES STRUCTURES D'INSERTION

LA CPME RÉUNION ET L'URSIAE RÉUNION-MAYOTTE ONT SIGNÉ UNE CONVENTION DE PARTENARIAT VISANT À RAPPROCHER LE MONDE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET CELUI DES ENTREPRISES MARCHANDES.

« Le monde de l'insertion par l'activité économique et celui des entreprises marchandes doivent se rencontrer, se comprendre et s'associer pour l'avenir sociétal de notre territoire. Ensemble, nous devons accompagner les plus fragiles vers des emplois pérennes. Il s'agit de passer d'une logique d'insertion à une dynamique d'inclusion ». C'est ainsi qu'Eric Leung, président de la CPME Réunion, a présenté la convention signée avec l'Union Régionale

des Structures d'Insertion par l'Activité Économique Réunion-Mayotte (URSIAE Réunion-Mayotte).

Conclu le 21 novembre 2019, durant le Mois de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire), cet accord jette les bases d'une coopération ambitieuse. Elle doit notamment permettre de développer les liens entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises sur les marchés publics via les clauses sociales. Elle va également servir à mieux accompagner les entrepreneurs dans les démarches de conventionnement « IAE » et dans la recherche de solutions de financement.

Complémentaire du dispositif « Boussole »

Autre objectif de cette convention, construire des passerelles entre les structures de l'insertion par l'activité économique et les entreprises marchandes en vue d'assurer la continuité des parcours des salariés en insertion (formations, période de mise en situation en milieu professionnel). Enfin, elle permettra de créer une plateforme d'emploi pour mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Décliné autour d'actions de communication, d'influence et d'animation, ce partenariat prévoit par ailleurs la création d'un groupe de travail « Économie Sociale et Solidaire » au sein de la CPME Réunion. La signature de cette convention de partenariat avec l'URSIAE Réunion-Mayotte est ainsi complémentaire du dispositif « Boussole », lancé en octobre dernier avec l'AGEFOS PME, et s'inscrit dans une trajectoire que la CPME a engagé ces dernières années en faveur de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et de l'inclusion sociale en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

AUX CÔTÉS D'EDF POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le 21 août, la CPME Réunion et EDF ont signé une convention de partenariat pour permettre le déploiement de plusieurs actions visant à redonner des marges de manœuvres aux TPE-PME réunionnaises. L'objectif principal est de les accompagner vers la performance énergétique.

Comment faire des économies d'énergie en adoptant des éco-gestes ou de nouveaux équipements aidés, comme le chauffe-eau solaire ou thermodynamique ? Quelles offres tarifaires et quels nouveaux services existent pour consommer mieux au juste prix ? Comment faciliter la gestion et la consultation de son contrat de fourniture d'électricité via l'espace client du site internet d'EDF ou l'application DOM & Corse ?

Autant de questions que n'ont clairement pas le temps de se poser des chefs d'entreprise et qui pourraient, pourtant, leur permettre d'optimiser la performance énergétique de leur structure et de réduire leur facture. Grâce à cette convention avec EDF, les adhérents de la CPME Réunion pourront bénéficier de l'accompagnement d'experts en matière d'énergie et de performance énergétique. « Nos experts interviennent lors des différentes réunions d'adhérents de la CPME, mais aussi directement sur le lieu d'activité ou le domicile des propriétaires de TPE-PME », précise EDF.



QUELS RÉSULTATS APRÈS UN DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE ?

Selon une opération-test menée en métropole et dans les territoires d'Outre-Mer auprès de 49 entreprises, un diagnostic énergétique peut donner les résultats suivants :

- + 180 €/an* d'économies par salarié dans 80 % des entreprises.
- + 300 €/an* d'économies par salarié dans 60 % des entreprises.
- Moins d'1 an de retour sur investissement pour 78 % des actions menées.
- 275 actions simples mises en œuvre.

* Base : 36 établissements de 20 à 250 salariés

BRÈVES D'ÉVÉNEMENTS



50 ANS DE COMBATS DIGNEMENT CÉLÉBRÉS

LE 7 MARS DERNIER, DANS L'ÉCRIN DE LA CITÉ DES ARTS À SAINT-DENIS, LA CPME RÉUNION A CÉLÉBRÉ LES 50 ANS DE L'ORGANISATION. PRÈS DE 450 CHEFS D'ENTREPRISES ÉTAIENT PRÉSENTS AU COURS D'UNE SOIRÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA CONVIVIALITÉ ET DE L'ÉMOTION.

Des discours enflammés, des vidéos historiques et parfois même humoristiques, une conférence animée par l'économiste Pierre Sabatier, un business quick meeting et même un mini-concert, c'est la CPME Réunion dans toute sa richesse et sa diversité qui a été célébrée le 7 mars dernier à la Cité des Arts, à Saint-Denis.

Il fallait bien ça pour revenir sur 50 ans d'une histoire riche de combats et de revendications qui ont forgé l'identité de l'organisation autant que le destin de l'économie réunionnaise. Autour de Dominique Vienne, président qui s'apprêtait à passer la main quelques jours plus tard, étaient présentes des personnalités comme le préfet de La Réunion, Amaury de Saint-Quentin, le président du département, Cyrille Melchior, le vice-président de la Région, Vincent Payet, ou encore le président national de la CPME, François Asselin.

Un mandat salué

Tous ont tenu à souligner le rôle prépondérant joué par la CPME Réunion dans l'équilibre socio-économique de notre île et à valoriser les nombreuses initiatives du syndicat pour concourir au développement de La Réunion. Ému, Dominique Vienne a été largement salué pour son action au cours d'un mandat qui aura duré neuf ans et marqué par un engagement total en faveur du territoire.

La notion d'ancrage territorial de l'économie, si chère au futur ex-président, était d'ailleurs au cœur de la conférence animée en milieu de soirée par Pierre Sabatier et à laquelle ont assisté les 450 chefs d'entreprises adhérents présents dans la salle. Des témoignages d'anciens présidents du syndicat, comme Alex How-Choong, ou de personnalités importantes de l'organisation, comme Johnny Law-Yen, ont également permis de se replonger dans la riche histoire de la CPME Réunion.

Pour en faire un événement convivial et fidèle aux valeurs défendues par la CPME Réunion, la soirée s'est poursuivie par un cocktail et un business quick meeting organisé par AG2R La Mondiale. Cette animation, inspirée du « speed dating », favorise les rencontres et interactions à bâtons rompus entre professionnels. Une fois célébré le passé, il était déjà temps de penser au futur...

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUELÉ

En amont de la soirée et des festivités, l'Assemblée Générale a permis de renouveler, en partie, le conseil d'administration de la CPME Réunion. Voici la composition du nouveau conseil d'administration :

Section artisanat : Tonio Baracchini, Cédric Daly, Dominique Dreameau, Georges Idmont, Guillaume Nice et Lilian Perot.

Section commerce : Alex How-Choong, Lisianne Doki-Thonon, Abdoul-Azeez Issop, Eric Leung, Pascal Plante, et Pascal Thiaw-Kine.

Section industrie : David Amiel, Eric Buffi, Jérôme Gonthier, Johnny Law-Yen, Ismaël Locate et Dominique Vienne.

Section services : Thierry Fayet, Danielle Gros, Abdoullah Lala, Gérard Lebon, Solenn Remongin, et Jean-François Tardif.



AT'MOT'SPHÈRE : LA QVT A DÉSORMAIS SON KIT

LE 4 JUIN DERNIER, A EU LIEU LA RESTITUTION DES EXPÉRIMENTATIONS MENÉES PAR LA CPME RÉUNION DANS LE CADRE DE SON PROJET AT'MOT'SPHÈRE, RELATIF À LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT). UN « KIT QVT » DÉDIÉ AUX TPE-PME A ÉTÉ DÉVOILÉ.



C'est le troisième pilier de la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) engagée depuis plusieurs années par la CPME Réunion. Après la SBA (Stratégie du Bon Achat) et l'étude RÉELLE (Ré-Enraciner l'Économie LocaLE), la démarche At'Mot'Sphère consiste à rassembler chefs d'entreprise et salariés autour d'une expérimentation visant à démontrer que l'amélioration des conditions de vie sur le lieu de travail est aussi synonyme de création de valeur pour l'entreprise, y compris dans les petites et moyennes structures.

Un projet ambitieux dont la première phase s'est conclue par un séminaire de restitution organisé le 4 juin, à Saint-Paul, et auquel ont assisté plus de 120 chefs d'entreprises et collaborateurs. Au cours de ce séminaire, des outils concrets ont été dévoilés puis présentés. Cette première année de travail a notamment permis d'accoucher d'un « Kit QVT » gratuitement téléchargeable sur le site de la CPME Réunion (voir QR code ci-dessous).

Sieste, activité physique et anniversaire comme facteur de performance

Dans ce document, sont identifiées et expliquées différentes bonnes pratiques pour instaurer un meilleur climat social dans l'entreprise, inciter au partage de valeurs communes et améliorer la santé au travail. Une ressource particulièrement riche permettant de comprendre, par exemple, pourquoi faire la sieste sur son lieu de travail, pratiquer une activité physique dans l'entreprise ou organiser une fête d'anniversaire au bureau sont des sources de performance économique pour l'entreprise.

Ce « Kit QVT » est le résultat d'un travail de sept mois entrepris par les dirigeants et collaborateurs d'une quarantaine de TPE-PME. Répartis en trois groupes de travail (relation au travail et climat social, partage et création de valeurs, santé au travail), ils ont conjointement expérimenté et validé des mesures duplicables et ayant vocation à être partagées avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Cette démarche, portée par la CPME Réunion, avait été sélectionnée dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT). La première phase du projet vient d'aboutir et, déjà, la CPME Réunion et l'ensemble de ses partenaires et collaborateurs travaillent à la seconde.

Vers un Accord Régional Interprofessionnel pour la QVT

L'objectif est de parvenir à un Accord Régional Interprofessionnel QVT sur la base de la méthode At'Mot'Sphère en regroupant, sur le territoire réunionnais, les expériences d'entreprises ayant réalisé des démarches QVT intra-entreprise ou intersectorielle. Pour cet Accord QVT Régional Interprofessionnel (ARI), les potentiels partenaires seraient l'ANACT, l'ARACT Réunion, l'Association pour le Dialogue social territorial (ADSTR), la DIECCTE et la CGSS.

ILS FONT AT'MOT'SPHÈRE

La démarche At'Mot'Sphère, initiée par la CPME Réunion, s'appuie sur la participation active d'autres acteurs. En plus des membres des trois groupes d'expérimentation (GEX), ont largement concouru à l'aboutissement de la première phase du projet :

- L'ANACT, établissement public qui a pour vocation d'améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles.
- Priscilla Pillard-Retailleau, qui dirige 3ème Ligne, cabinet de conseil en ressources humaines.
- Patrick Valéau, Directeur de la Recherche à l'Université de la Réunion et Responsable du Master Ressources Humaines.

Téléchargez
votre KIT QVT ici !





TROPHÉE ENTREPRISE & TERRITOIRE : QUAND L'ANCRAGE TERRITORIAL MÈNE À L'EXCELLENCE

DÉSORMAIS BIEN INSTALLÉ DANS LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE RÉUNIONNAIS, LE TROPHÉE ENTREPRISE & TERRITOIRE, INITIÉ PAR LA CPME RÉUNION ET ORGANISÉ AVEC ANTENNE RÉUNION, A RÉCOMPENSÉ CETTE ANNÉE QUATRE ENTREPRISES LOCALES QUI FONT DE L'ANCRAGE TERRITORIAL UN VÉRITABLE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.



Le rendez-vous est désormais incontournable. Pour la troisième année consécutive, la CPME Réunion a investi le domaine MOCA, à Montgaillard, pour la remise du Trophée Entreprise & Territoire. Chaque édition réserve son lot de surprises et de nouveautés et, cette année, ce sont pas moins de cinq Prix qui ont été remis lors de la cérémonie de clôture, le 21 juin dernier.

Remis par Groupama Océan Indien, partenaire historique de l'événement, le Trophée Entreprise & Territoire a été remporté par l'Ébénisterie Vencatachellum, spécialisée dans la fabrication de meubles en bois. Une belle récompense pour cette entreprise familiale menée par deux frères ébénistes, Jean-Noël et Stéphane, troisième génération à préserver « avec force et conviction cet héritage de passionnés du bel ouvrage ». Ce Prix, qui valorise les initiatives porteuses contribuant à faire gagner le territoire réunionnais, colle parfaitement à l'identité de cette belle entreprise artisanale.

Trois autres lauréats ont également été récompensés au cours de la soirée :

- Le Prix Entreprise à l'export, remis par Air France et la Région Réunion, a été remporté par Hydrétudes Océan Indien, bureau d'études dans l'ingénierie de l'eau. Il récompense les entreprises qui ont su mettre en place une démarche d'export dynamique et performante
- Le Prix Entreprise créative et innovante, remis par Zeop, a été attribué à Get'up, société de recyclage de smartphone et reconditionnement. Il encourage les entreprises ayant toujours une longueur d'avance par rapport à la concurrence ou au marché.
- Le Prix Entreprise environnementale, remis par l'Urcoopa, a été remporté par La Coccinelle, entreprise d'élevage d'insectes pour remplacer les pesticides. Il distingue les entreprises qui ont développé des pratiques respectueuses de l'environnement dans leurs activités.

Vivement 2020 !

Comme depuis trois ans, un Prix Spécial de la meilleure plaidoirie, remis par l'IAE Réunion, est venu récompenser deux étudiants de

l'école, Aboubacar Haliba et Lisa Rivière. Ils ont soutenu le projet de l'entreprise M&VOUS, une agence événementielle spécialisée dans l'organisation de cérémonies de mariages à La Réunion, l'île Maurice et en métropole.

Le Trophée Entreprise & Territoire s'associe en effet traditionnellement à l'IAE, permettant à 42 jeunes étudiants d'accompagner les 15 entreprises sélectionnées pour le trophée. Le 29 mai, un jury intermédiaire avait distingué les huit meilleures entreprises en fonction des critères définis, à savoir : la gouvernance, l'ancrage territorial, les aspects sociaux et environnementaux, l'innovation et l'ouverture régionale.

Les étudiants ont ensuite défendu leur entreprise au cours d'une plaidoirie devant le prestigieux jury du trophée (voir encadré). Une manière pour ces jeunes de mettre un pied dans le monde professionnel mais également de se lancer dans l'entrepreneuriat en partageant le parcours, tant personnel que professionnel, des entrepreneurs participants.

L'édition 2019 du Trophée Entreprise & Territoire est à peine refermée que la CPME Réunion et ses partenaires (Groupama, Urcoopa, Zeop, Air France, Région Réunion et IAE Réunion) se projettent déjà sur une édition 2020 qui promet, elle aussi, de belles découvertes.

UN JURY DE TOUT PREMIER CHOIX

Le jury qui s'est réuni pour écouter les plaidoiries des étudiants et décider du palmarès 2019 du Trophée Entreprise & Territoire était composé de :

- Alain Baudry, Directeur général de Groupama OI
- Claude Bihry, Directeur général de l'Urcoopa
- Xavier Hermesse, Directeur général de Zeop
- Dominique Noël, Directeur d'Air France
- Séverine Nirlo, Directrice générale adjointe Economie à la Région Réunion
- Christel Dubrulle, Directrice adjointe de l'IAE Réunion
- Eric Leung, Président de la CPME Réunion
- Mayia Le Texier, Directrice générale d'Antenne Réunion

ÉCHOS DE COMMISSIONS



UNE NOUVELLE COMMISSION JEUNESSE & ENTREPRENEURIAT DÉJÀ TRÈS ACTIVE

Nouvelle née des commissions de la CPME Réunion, la commission Jeunesse & Entrepreneuriat est déjà très occupée. Sous l'impulsion de Danielle Gros, qui en est la présidente, elle a renouvelé la convention de partenariat école-entreprise avec le Rectorat de La Réunion pour la période 2019-2022.

Le président de la CPME Réunion, Eric Leung, et le recteur de La Réunion, Vélayoudom Marimoutou, étaient présents le lundi 24 juin au lycée Leconte de Lisle de Saint-Denis pour la signature de cette convention. Ils ont rappelé que cette collaboration, initiée dès 2015, vise à rapprocher le monde académique du monde de l'entreprise et ainsi favoriser l'insertion et la réussite professionnelle des jeunes.

Les autres objectifs du partenariat sont : de renforcer la relation entre les entreprises et les établissements scolaires, promouvoir l'enseignement professionnel et technologique, participer à la création des campus d'excellence, des campus des métiers et des qualifications, améliorer l'accueil en période de formation des élèves et des apprentis et promouvoir la validation des acquis de l'expérience.

Un « stage enseignant » pour 10 professeurs de Bac Pro

L'élément phare de la nouvelle convention est l'expérimentation d'un « stage enseignant ». Dix professeurs de Bac Pro Gestion des administrations (et organisations) ont ainsi été accueillis pendant une semaine au sein d'entreprises volontaires et membres de la CPME Réunion : Anset, CROWE Réunion, Gery-Schwartz-Schaepman, Inovista, Maintenance des Mascareignes, Medicom, OPTIMUM La Mare et Réunion Portage. Une expérience enrichissante et saluée



par Solenn Remongin, l'administratrice en charge de cette action innovante.

« Cette action que nous avons baptisée 'coloration du bac GA' est née d'une rencontre entre des actrices et acteurs engagés et dynamiques de nos deux institutions. Elle découle aussi du travail minutieux entrepris au cours des quatre années écoulées. Des représentations de part et d'autre se sont modifiées, une meilleure connaissance et surtout une belle confiance se sont construites avec des valeurs communes. Nous sommes au service des jeunes générations ! », a tenu à préciser, sans jamais se départir de son enthousiasme, Danielle Gros.

Une visite du RSMA comme un premier pas

Des partenariats avec d'autres acteurs majeurs vont également se concrétiser. Une visite du RSMA Réunion par Eric Leung et Danielle Gros, accueillis par le lieutenant-colonel Julien Maurel, avait ainsi permis d'évoquer des pistes de collaboration dans le but de faire coïncider les intérêts des entreprises du territoire et des jeunes réunionnais. La signature de la convention avec le RSMA est prévue dès janvier 2020.

Enfin, « La Tournée des entrepreneurs », projet hérité de la convention 2015-2018, est également reconduite. Son but est de développer l'autonomie des jeunes en les rendant acteurs de leur orientation professionnelle à travers une confrontation directe avec le monde du travail. Concrètement, des élèves de 3e reçoivent des chefs d'entreprise à petit-déjeuner dans leur établissement le temps d'un échange sur le parcours et le métier de leurs invités.



COMMISSION ARTISANAT : UN NOUVEAU GROUPE DE TRAVAIL POUR LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

En septembre, la commission artisanat de la CPME Réunion a acté la création d'un groupe de travail « producteurs et transformateurs agroalimentaires ». Rassemblant une vingtaine d'artisans locaux, ce groupe est constitué sur le modèle du GT Boulangerie et a vocation à accompagner, défendre et représenter les producteurs et transformateurs agroalimentaires de La Réunion, à mutualiser les informations et les moyens pour être plus performants, et à fédérer les professionnels du secteur.

Par ailleurs, l'année 2019 a été particulièrement riche pour la commission artisanat. Elle rassemble désormais une centaine d'adhérents et a noué des partenariats avec quatre autres groupements professionnels : l'AABP 974 (Association des boulangers pâtisseries 974), représentée par son président Jean-Luc Iglicki, la Fédération Meti-tresse (vannerie et fibres végétales), représentée par sa directrice Pascaline Ponama, la FRTI (Fédération régionale des taxis indépendants), représentée par son président Hugues Atchy, et le CNEC Réunion (Conseil national des entreprises de coiffure Réunion), représenté par son président Lucien Chezaud.

L'ambition est de poursuivre sur cette lancée en 2020. De nouveaux groupes de travail sont d'ores et déjà à l'étude et verront prochainement le jour et de nouveaux partenariats seront annoncés en début d'année.



CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL (GT) INGÉNIERIE

Les bureaux d'études réunionnais ne sont pas représentés de façon satisfaisante sur le territoire. Ce constat est partagé par de nombreux acteurs du secteur, par ailleurs conscients que la capacité d'innovation et la qualité des grands projets dépendent directement de l'expertise et du savoir-faire technique de ces mêmes bureaux d'études.

Début 2019, Guy Marpinard, du GIE Darwin Concept, a entamé des échanges avec la CPME Réunion sur les moyens de faire entendre la voix des bureaux d'études dans le débat public et de les mobiliser afin de lancer une dynamique durable. En mai, à l'invitation de la CPME Réunion, une trentaine de bureaux d'études de toutes spécialités ont pris part à une rencontre pour échanger des enjeux et du devenir de la filière.

Pour poursuivre cet élan, la CPME Réunion a lancé un GT ingénierie tropicale dont les objectifs seront : la défense des intérêts de la profession, la revalorisation des métiers d'ingénierie et d'études auprès des décideurs et donneurs d'ordres locaux, et permettre d'identifier les nouveaux besoins en formation et évolutions techniques du métier.

COMMISSION EMPLOI FORMATION : LE « CONTRAT BOUSSOLE » POUR UNE DYNAMIQUE D'INCLUSION

Passer d'une logique d'insertion à une dynamique d'inclusion. C'est l'objectif affirmé de la CPME Réunion qui lance, en partenariat avec l'AGEFOS-PME, le « contrat Boussole ». Imaginé par la commission Emploi Formation de la CPME Réunion, le dispositif « Boussole » est un contrat de professionnalisation expérimental d'une durée de 6 mois.

Il donne accès à une formation non-certifiante et non qualifiante mais liée à des compétences recherchées pour le poste à pourvoir. Le contrat de professionnalisation « Boussole » est une porte d'entrée vers le monde professionnel pour les personnes éloignées de l'emploi. Outre l'insertion en entreprise, il repose sur une formation aux savoir-être et savoir-vivre professionnels.

À travers ce dispositif, la CPME Réunion souhaite que l'on passe d'une logique de dépenses publiques à une logique d'investissement social. Ainsi, les moyens alloués à l'inclusion



ne vont plus être perçus comme un « coût » pour la société mais un investissement à long terme. Une approche que le syndicat veut essaimer à l'ensemble des outre-mer en suivant l'exemple de la Stratégie du Bon Achat (SBA).

Plus d'infos sur www.boussole.re



**LE
DOSSIER**

**ENTREPRENEUSES,
DIRIGEANTES,
MANDATAIRES ET...
INSPIRANTES**

- 21** L'ENTREPRENEUSE
- 22** LA MANDATAIRE
- 23** LA DIRIGEANTE



ENTREPRENEUSES,
DIRIGEANTES,
MANDATAIRES ET...

INSPIRANTES

6823. Ce chiffre ne vous dit rien ? C'est le nombre de sociétés réunionnaises dirigées par une femme au 31 décembre 2018 selon l'Observatoire de la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion. La bonne nouvelle, c'est que ce chiffre est en forte augmentation puisque c'est environ 1000 de plus qu'en 2013. La mauvaise, c'est qu'il ne représente que 23% de l'ensemble des entreprises locales.

Pourtant, un autre chiffre est particulièrement éclairant sur la capacité des femmes à entreprendre et, surtout, à gérer une entreprise : 42% des sociétés toujours en activité après 5 ans d'existence sont dirigées par une femme. Mieux, près de 75% des entreprises à survivre à leur première année d'exercice sont également dirigées par des Réunionnaises.

Pour autant, tâchons d'éviter les raccourcis trop rapides. Dans un sens, comme dans l'autre. Évitions même, tant que possible, le petit jeu des comparaisons. Pour vite s'éloigner de la théorie et entrer dans la pratique, nous avons choisi d'écouter les principales intéressées. C'est pourquoi nous avons donné la parole à trois femmes aux parcours très différents mais représentatives d'une certaine diversité.

Entrepreneuses, dirigeantes, mandataires (ou les trois à la fois), adhérentes de la CPME Réunion, elles ont accepté de revenir sur leur parcours de femme dans un monde professionnel encore très masculin. Des témoignages sincères, spontanés, et souvent éloignés des réponses bien-pensantes et attendues. Merci à elles. Puissent-elles en inspirer beaucoup d'autres.

L'ENTREPRENEUSE

VÉRONIQUE LIBAUDIÈRE :

« IL Y A DE PLUS EN PLUS DE FEMMES SUR LES CHANTIERS »

À LA TÊTE DE SELF SIGNAL OI, SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE DANS LA SIGNALISATION ROUTIÈRE, L'ENSEIGNE ET LE MOBILIER URBAIN, VÉRONIQUE LIBAUDIÈRE S'EST FORGÉE SEULE DANS UN UNIVERS ESSENTIELLEMENT MASCULIN. AVEC UNE VOLONTÉ DE FER ET UN NATUREL DÉCONCERTANT.

COMMENT ÊTES-VOUS ARRIVÉE À LA TÊTE DE SELF SIGNAL OI ?

J'étais commerciale salariée dans une société et connaissait un chef d'entreprise qui avait une société en sommeil. Il m'a proposé de la reprendre et la diriger. C'était en 2000 et j'ai commencé au Smic, dans mon F2, avec un seul employé. Le matin je rencontrais les clients et l'après-midi j'étais sur le terrain avec ma R18 pour poser les panneaux. C'est comme ça que j'ai appris le métier et la technique. C'est une vraie force car ça me donne de la crédibilité.

DANS LE MILIEU TRÈS MASCULIN DU BTP, ÊTRE UNE FEMME A-T-IL ÉTÉ UN OBSTACLE ?

Jamais ! Je n'ai d'ailleurs jamais subi de comportements machistes même s'il y a toujours un peu de séduction dans les rapports commerciaux parce que je suis une femme. J'ai dû, aussi, m'habituer à boire un verre avec des clients et, moi qui ne buvais pas d'alcool, j'ai appris à apprécier la bière. La principale difficulté, en tant que femme cheffe d'entreprise, s'est présentée lorsque j'ai commencé à embaucher du personnel. Diriger les salariés et leur donner des conseils techniques sur un métier qu'ils connaissent n'a pas été simple et il a fallu faire évoluer leurs mentalités. Nous avons aujourd'hui 20 salariés et 3 personnes en contrat d'insertion et SELF Signal OI est la seule société 100% réunionnaise de signalisation routière.

« J'étais très fière d'être la seule femme cheffe d'entreprise à avoir un lot sur le chantier de la Route des Tamarins »

VOUS PENSEZ DONC QUE CE N'EST PAS FORCÉMENT PLUS DUR DE RÉUSSIR EN TANT QUE FEMME ENTREPRENEUSE ?

Non. C'est dur quand on n'a pas la technique. Mais j'avais une forte envie de réussir et n'ai jamais eu peur de travailler et d'aller sur le terrain, même de nuit. Le chef doit montrer l'exemple et, une fois que l'on a fait ses preuves, peu importe que l'on soit un homme ou une femme. Je dirais même que c'est un atout car les femmes chefs d'entreprise ont, je pense, une meilleure capacité à innover et manager les équipes, notamment dans l'attention portée aux besoins des salariés.

VOYEZ-VOUS UNE ÉVOLUTION QUANT À LA PLACE DES FEMMES DANS LE MONDE DU TRAVAIL ET LES SPHÈRES ÉCONOMIQUES ?

Oui, très clairement. Pour vous dire, à l'époque j'étais très fière d'être la seule femme cheffe d'entreprise à avoir un lot sur le



chantier de la Route des Tamarins. Le maître d'œuvre était d'ailleurs une femme, Mme Bonhomme (sic). Aujourd'hui, il y a de plus en plus de femmes sur les chantiers, qu'elles soient conductrices d'engin ou cheffes de chantier. C'est bien sûr une bonne chose.

ET À LA CPME RÉUNION ?

Les équipes sont très féminines. Il y a également beaucoup de femmes mandataires. Je suis d'ailleurs, à titre personnel, conseillère prud'homale et membre de la CPRI (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle ndr) pour la CPME Réunion. Je pense, en revanche, qu'il faudrait envisager de féminiser un peu plus le Conseil d'administration.

LA MANDATAIRE

SOLENN REMONGIN :

« POUR ÊTRE ÉLUES, LES FEMMES DOIVENT SE PRÉSENTER »

SOLENN REMONGIN A ÉTÉ RÉCEMMENT ÉLUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DE LA CPME RÉUNION. UN RÔLE À SA MESURE ET QUE, POURTANT, ELLE N'AVAIT PAS FORCÉMENT ENVISAGÉ. TÉMOIGNAGE.

QUEL PARCOURS VOUS A AMENÉ À INTÉGRER LE CA DE LA CPME RÉUNION ?

J'ai ouvert mon cabinet d'avocat à Saint-Denis il y a environ trois ans. Auparavant, j'avais obtenu ma Licence de Droit à l'Université de La Réunion avant de repartir en métropole. L'essentiel de mon activité professionnelle consiste à accompagner les entreprises sur le plan juridique et c'est lors d'un événement organisé par le Club Export que j'ai eu un premier contact avec la CPME Réunion. J'ai par la suite rencontré deux administrateurs, Danielle Gros et Cédric Daly, qui m'ont convaincu d'adhérer. J'ai d'abord été membre active, mandataire à l'école de la deuxième chance (E2C) puis administratrice.

CETTE ÉVOLUTION VOUS A-T-ELLE SEMBLÉ NATURELLE ?

Oui, mais pour autant il a fallu que l'on me pousse à me présenter. J'ai reçu un mail, comme tous les adhérents, qui informait de la tenue des élections et de la possibilité de se présenter. Mais cela ne m'est pas venu à l'idée. Ce sont d'autres adhérents et administrateurs qui m'ont dit : « vas-y, pourquoi pas toi ? ». Les femmes sont encore sous-représentées dans les instances, mais pour être élues, elles doivent se présenter.

« On apprend aux garçons à être forts et courageux, aux filles à être sages et gentilles »

VOUS PENSEZ QU'ELLES N'OSENT PAS ?

Je pense que les hommes sont naturellement poussés vers certaines études, à prendre des responsabilités ou à siéger dans des instances. C'est sociétal. Les femmes beaucoup moins. De récentes études montrent que, dès la petite école, les instituteurs donnent plus souvent la parole aux garçons qu'aux filles. Tout petit, on apprend aux garçons à être forts et courageux, aux filles à être sages et gentilles. Je pense qu'il est plus difficile de se valoriser lorsqu'on est une femme.

SELON VOUS, LES CHOSSES ÉVOLUENT-ELLES DANS LE BON SENS ?

Je suis une optimiste donc je dirais oui. Plus sérieusement, le fait qu'on parle en de plus en plus et qu'on légifère sur ces



questions prouve que la société évolue. Je pense qu'il est nécessaire, dans certains domaines comme l'égalité salariale ou la représentativité, d'imposer des obligations de résultats et des quotas. Pour le reste, ti pa ti pa les choses vont arriver en même temps que le monde évolue.

PENSEZ-VOUS QUE LES FEMMES APPORTENT UNE VISION DIFFÉRENTE DANS LES INSTANCES OÙ ELLES SIÈGENT ?

L'approche est peut être un peu différente sur certains sujets où les femmes vont avoir une sensibilité particulière du fait de leur parcours. Mais, par exemple, à la CPME Réunion c'est un homme qui a demandé à ce que les Conseils d'administration se terminent plus tôt car il est papa. De manière générale, la CPME Réunion a une approche moderne de ces questions. Et pourtant, seulement trois femmes siègent au CA alors qu'une entreprise réunionnaise sur quatre est dirigée par une femme. Il y a donc une sous-représentation, mais qui n'est pas liée à une volonté. J'insiste : pour être élues, les femmes doivent se présenter. Elles doivent prendre leur place et la société doit les y aider.

LA DIRIGEANTE

MAYIA LE TEXIER :

« HOMME OU FEMME, TOUT LE MONDE DOIT FAIRE SES PREUVES »

DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ANTENNE RÉUNION, MAYIA LE TEXIER ÉVOQUE SON PARCOURS AVEC UNE HUMILITÉ NON FEINTE LAISSANT TRANSPARAÎTRE SES VALEURS HUMAINES. LA QUESTION DU GENRE N'EST JAMAIS AU CŒUR DE SON PROPOS. ELLE PRÉFÈRE PARLER D'AUTHENTICITÉ ET D'ÉNERGIE À ENGAGER. INTERVIEW.

QUEL PARCOURS VOUS A AMENÉ JUSQU'AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ANTENNE RÉUNION ?

Née dans le Pays Basque, j'ai grandi à La Réunion. Très tôt, j'ai voulu devenir avocate dans le droit des affaires internationales. Je suis donc partie effectuer mes études de Droit en métropole et en Grande-Bretagne. Après une expérience à l'ONU, à New York, j'ai intégré Sciences-Po Paris. À la fin de mes études, j'ai travaillé pour BETC – Euro-RSCG une agence de communication parisienne puis chez Sullivan et Cromwell, un cabinet d'avocats américain. J'ai fait un premier passage à Antenne Réunion comme Directrice Juridique et DRH entre 2012 et 2015. Après quelques années à Nantes où j'ai exercé un poste de DG dans un groupe immobilier, je suis revenue en janvier 2019 prendre la direction d'Antenne Réunion.

ÊTRE UNE FEMME A-T-IL, À UN MOMENT DONNÉ, ÉTÉ UN OBSTACLE DANS VOTRE PARCOURS ?

Je ne crois pas, je n'ai en tout cas pas le souvenir d'avoir ressenti ceci durant mon parcours. Il me semble que j'ai eu la chance de ne pas être confrontée à des milieux et/ou des entités qui appliquaient une différence de traitement entre les hommes et les femmes.

A La Réunion, nous avons la chance de grandir dans une société multiculturelle où règne de la bienveillance vis-à-vis de la différence et de l'autre.



Ici, je pense qu'on s'attache avant tout à l'individu plus qu'à ses origines, sa couleur ou son genre. Parallèlement, j'ai grandi dans une famille très sportive. Cette éducation m'a permis, je pense, d'avoir une vision décomplexée sur la capacité en lien avec l'effort. Enfin que ce soit dans le secteur du droit des affaires international ou le milieu du surf, j'ai évolué dans des univers très masculins et je ne me posais pas la question d'un frein du fait que je suis une femme.

« Mettre l'énergie et l'effort nécessaires dans ce en quoi on croit »

VOUS PENSEZ DONC QUE C'EST AVANT TOUT LIÉ À VOTRE ÉDUCATION ?

Je pense en effet que l'éducation est primordial. D'une part, c'est dès l'enfance que s'ancrent la perception et le traitement de la différence. Et cela concernant l'éducation des garçons dans leur considération et comportement vis-à-vis de la différence, du sexe opposé. Mais également de l'éducation des filles dans la confiance en elle et le marquage plus ou moins prégnant de la différence. Car c'est aussi cela qui conditionne la manière dont on se comporte, dont on interagit et qui a également un impact sur la manière dont nous percevons et nous traitons les autres. Ce qui compte, c'est de tenter les choses et de mettre l'énergie nécessaire dans ce en quoi on croit. La compétition vis à vis de soi-même est plus importante que celle avec les autres.

COMMENT, JUSTEMENT, PASSER OUTRE CES A PRIORI ?

Encore une fois, c'est le niveau de confiance que l'on affiche qui va imprégner la relation. Quand on arrive avec authenticité et simplicité, on peut je pense être mieux accepté. Je vais prendre

un exemple. À la fin de mes études, je suis partie en voyage seule durant 11 mois. Je suis passée en Antarctique et en Amérique du Sud mais l'Inde m'a particulièrement marqué. Là-bas, les femmes ne doivent jamais rester seule. J'ai donc, à chaque fois, été entièrement prise en charge par des communautés de femmes. Malgré ce qu'on aurait pu croire, être une femme a été, à ce moment précis, un avantage.

« Nous avons plus de femmes que d'hommes au sein du comité de direction »

FORTE DE VOS EXPÉRIENCES À L'ÉTRANGER, COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LA PLACE DES FEMMES DANS LE MONDE PROFESSIONNEL À LA RÉUNION ?

En généralisant « À La Réunion, on se dit les choses. En métropole, on les pense mais ne les dit pas toujours. Aux États-Unis, on vous explique ce que vous devez penser ». Tout n'est pas parfait à La Réunion mais je rencontre de plus en plus de femmes à la direction d'entreprises ou au sein d'institutions. Elles ont de plus en plus confiance et n'hésitent plus à s'affirmer dans des domaines et des champs de compétences très variés. Ce qui est décisif, c'est de faire le premier pas, d'avoir envie de vivre des expériences nouvelles. À Antenne Réunion, nous avons par exemple plus de femmes que d'hommes au sein du comité de direction. Et comme je trouve que cette entreprise est une « mini-Réunion », on peut penser que les choses vont dans le bon sens.

ANTENNE RÉUNION : « ENTREPRISE-ÉCOLE »

« Chez Antenne Réunion, on peut avoir plusieurs vies ». Mayia Le Texier, Directrice générale, et Nassima Omarjee, Secrétaire générale de l'antenne, sont toutes les deux bien placées pour le savoir. « Quand je suis arrivée en 2012, j'ai été embauchée comme Directrice juridique et DRH avec des missions de Secrétaire générale. Aujourd'hui, je reviens en qualité de Directrice générale », témoigne Mayia Le Texier sous le regard amusé de sa collègue. Elle aussi a gravi un à un les échelons de l'« échelle » Antenne Réunion.

Du terrain à l'antenne, des studios aux bureaux, les murs sont volontairement poreux à Antenne Réunion. « Il y a des profils qu'on a du mal à trouver à La Réunion, quand ce ne sont pas des métiers qui n'existent tout simplement pas », indique Mayia Le Texier. La réponse est donc interne. « Nous privilégions la culture du 'tout est possible' où l'appétence vaut plus que les compétences », explique-t-elle.

Cette approche qualifiée « d'entreprise-école » est donc revendiquée. Elle s'affranchit complètement de la notion de genre et tout autre facteur intrinsèque à l'individu. Le résultat, ce sont des parcours atypiques, des promotions fulgurantes et une entreprise « qui fonctionne comme une grande famille », conclut Nassima Omarjee.

GROUPAMA OCÉAN INDIEN VOUS SOUHAITE UNE ANNÉE 2020 PLEINE DE RÉUSSITE !

groupama.fr

Groupama Océan Indien - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de l'Océan Indien - 7 rue André Landy BP 103 97438 Sainte-Marie. - 314 635 319 RCS Saint-Denis. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

Document et visuel non contractuels - Crédit photo : Groupama OI - Décembre 2019.

0262 300 300

appel non surtaxé

contact@groupama-oi.fr



Groupama
OCÉAN INDIEN
la vraie vie s'assure ici



**AU CŒUR DE
L'ÉCONOMIE LOCALE**

26 ÉCONOMIE LOCALE

28 POINTS DE VUE D'EXPERTS



CONJONCTURE ÉCONOMIQUE : LA CONFIANCE DES CHEFS D'ENTREPRISE SE MAINTIENT

Au deuxième trimestre 2019, l'indicateur du climat des affaires (ICA), qui exprime l'opinion des chefs d'entreprise interrogés sur la conjoncture, s'établit à 99,5 points, en hausse de 2,1 points, rejoignant son niveau de long terme. Il traduit ainsi un environnement conjoncturel plutôt résilient, après le décrochage de la fin d'année 2018 marquée par la crise des Gilets jaunes.

Cette légère embellie de l'indicateur est principalement imputable à l'opinion favorable des chefs d'entreprise sur l'évolution des effectifs du trimestre écoulé. L'activité est jugée plutôt stable par rapport au début d'année. Par ailleurs, le niveau de la trésorerie est toujours perçu dégradé, malgré une amélioration des délais de paiement. Cette tendance générale cache cependant des disparités sectorielles.

La consommation des ménages apparaît soutenue dans un contexte d'inflation modérée. Les effectifs salariés du secteur privé se renforcent et le nombre de demandeurs d'emploi diminue sur le trimestre.

Pour le prochain trimestre, les chefs d'entreprise anticipent une stabilisation de l'activité. Les intentions d'investissement pour les douze prochains mois restent élevées et laissent espérer un maintien de cette bonne conjoncture.

DES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT FAVORABLES

Les chefs d'entreprise restent confiants et maintiennent leurs prévisions d'investissement sur les douze prochains mois. Tous les secteurs sont concernés à l'exception du commerce et du tourisme.

Les importations de biens d'équipement professionnel et celles de biens intermédiaires progressent respectivement de 2,6 % et 7,9 % au deuxième trimestre 2019 par rapport au trimestre précédent. Les ventes de véhicules utilitaires suivent la même tendance : +10,2 % en glissement trimestriel (+7,9 % sur un an).

Les encours de crédit accordés aux entreprises progressent de 2,0 % sur un an au 30 juin 2019, tirés par les crédits immobiliers

(+3,5 %) et les crédits d'investissement (+2,8 %).

Les encours de crédit à l'habitat des ménages augmentent de 6,4 % sur un an, en lien avec la bonne orientation des transactions immobilières (+7,7 % sur le trimestre et +22,4 % sur un an), notamment dans l'ancien.

UNE ACTIVITÉ PLUTÔT ATONE DANS LA PLUPART DES SECTEURS

Comme anticipé par les chefs d'entreprise interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture, l'activité s'est stabilisée dans la plupart des secteurs. Ce climat des affaires plus apaisé depuis le début d'année s'accompagne d'une hausse des effectifs. En revanche, les charges d'exploitation sont jugées pénalisantes en présence d'une trésorerie qui demeure tendue. Pour le prochain trimestre, nos informateurs anticipent une situation globalement stable. Leurs intentions d'investissement pour les douze prochains mois restent maintenues.

Les entreprises du secteur des industries manufacturières voient le volume de leur activité se stabiliser au cours du deuxième trimestre 2019. Elles font toutefois état d'effectifs en hausse. Par ailleurs, le niveau de la trésorerie s'est redressé, malgré des charges d'exploitation alourdies et des délais de paiement dégradés. L'activité et les emplois devraient se maintenir pour le prochain trimestre. Les intentions d'investir sont en hausse.

BAISSE DES CARNET DE COMMANDES DANS LE BTP

Selon les chefs d'entreprise, le volume d'activité et les effectifs du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) se sont stabilisés autour de leur moyenne de longue période. Le nombre de salariés inscrits à la Caisse des congés payés du secteur s'inscrit d'ailleurs en légère baisse à fin juin 2019 (-0,3 % par rapport à fin mars 2019, +0,5 % sur un an).

Les professionnels du secteur font état d'une baisse du niveau de leur carnet de commandes et le jugement qu'ils portent sur la trésorerie de leur entreprise reste dégradé. Pour le prochain trimestre, ils ne prévoient pas d'amélioration. Une dégradation de leur délai de règlement client est même anticipée.

En revanche, de bon augure pour le secteur, le nombre de logements autorisés et dans une moindre mesure les mises en chantier sont en hausse à fin juin 2019 à un an d'intervalle (respectivement +1,4 % et +0,4 % en cumul sur 12 mois), tirés par les logements collectifs.

L'activité des services marchands est stable. Les professionnels du secteur font état d'une hausse de leurs effectifs. Le niveau de leur trésorerie, bien qu'en amélioration est néanmoins jugé toujours dégradé. Pour le prochain trimestre, ils anticipent une stabilisation de leur chiffre d'affaires et des effectifs. Leurs prévisions d'investissement restent positives.

AGRICULTURE : UNE ACTIVITÉ JUGÉE SATISFAISANTE

Au deuxième trimestre 2019, le nombre de passagers aériens augmente de 1,7 % (CVS). Sur un an, il s'inscrit néanmoins en baisse de 1,1 %, particulièrement sur l'axe La Réunion-Métropole (-4,5 % en glissement annuel). Le nombre de nuitées reste stable

au deuxième trimestre : +0,4 % par rapport au premier trimestre (en CVS) et -0,2 % sur un an.

Les professionnels du secteur du tourisme confirment cette tendance, avec un solde d'opinion sur l'activité et les effectifs proche de la moyenne de long terme. La trésorerie reste favorable. Pour le prochain trimestre, les chefs d'entreprise du secteur font état d'une stabilisation de leur activité.

L'activité du secteur de l'agriculture est jugée satisfaisante au deuxième trimestre 2019, en hausse par rapport au trimestre précédent. La production locale de viandes témoigne de cette bonne orientation. Les abattages de porcins et de volailles progressent respectivement de 3,7 % et 8,8 % par rapport au trimestre précédent. Ceux de bovins diminuent de 7,5 %, mais restent bien orientés comparé à un an auparavant (+7,7 %). Après un début d'année difficile, les exportations de produits agricoles, notamment celles d'épices, grimpent de 18,9 % (CVS). La collecte de lait augmente de 1,1 % sur le trimestre (CVS).

Comme anticipé, l'activité du secteur des IAA s'est stabilisée au niveau de sa moyenne de longue période alors que les effectifs évoluent favorablement. En revanche, les délais de paiement et la trésorerie restent dégradés. Pour le prochain trimestre, les chefs d'entreprise du secteur prévoient une stabilisation de leur chiffre d'affaires et une légère amélioration des trésoreries.

Leurs prévisions d'investissement se maintiennent à un haut niveau. Les exportations du secteur sont en revanche mal orientées avec une contraction de 15 % sur le trimestre (CVS) et -35 % sur un an. Celles de rhum suivent la même tendance et baissent de 2,6 % sur le trimestre (+2,9 % sur un an).

Source : Conjoncture économique de l'IEDOM (Agence de La Réunion), septembre 2019.



POINTS DE VUE D'EXPERTS



ENTREPRISES : CE QUI VA CHANGER AU 1ER JANVIER 2020

FACTURATION ÉLECTRONIQUE QUI DEVIENT OBLIGATOIRE POUR LES TPE, NOUVEAUX SEUILS D'EFFECTIF... COMME CHAQUE ANNÉE AU 1ER JANVIER, DE NOMBREUX CHANGEMENTS S'OPÈRENT DANS LE CHAMP DES RÈGLES APPLICABLES AUX ENTREPRISES. QUELLES VONT ÊTRE LES NOUVEAUTÉS POUR 2020 ?

Facturation électronique obligatoire pour les TPE

Dans le cadre de marchés publics, la facturation dématérialisée est obligatoire pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) depuis le 1er janvier 2017 et pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés) depuis le 1er janvier 2018.

Cette obligation a été étendue aux petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés) depuis le 1er janvier 2019 et s'appliquera au 1er janvier 2020 aux très petites entreprises (moins de 10 salariés).

Seuils d'effectifs des entreprises : entrée en vigueur des modifications issues de la Loi PACTE

À partir du 1er janvier 2020, les seuils d'effectifs des entreprises seront regroupés sur 3 niveaux : 11, 50, 250 salariés.

Par ailleurs, à partir du 1er janvier 2020, la loi modifie également le seuil des effectifs des entreprises implantées en zone franche

urbaine (ZFU) voulant bénéficier de l'exonération de l'impôt sur les bénéfices : 49 salariés maximum (et non plus 50) pour les activités créées depuis le 1er janvier 2019.

Mise en place définitive de la Sécurité sociale des indépendants

Depuis le 1er janvier 2018, la protection sociale des indépendants n'est plus gérée par le régime social des indépendants (RSI), mais a été confiée au régime général de la Sécurité sociale. La mise en œuvre de cette nouvelle organisation a été progressive depuis 2018. À compter de 2020, tous les indépendants disposeront d'un guichet unique pour chacune de leurs prestations.

Intégration de la déclaration obligatoire d'un travailleur handicapé dans la DSN

La Déclaration obligatoire d'emploi d'un travailleur handicapé devra être intégrée dans la Déclaration sociale nominative (DSN), permettant une déclaration annuelle automatique (DOETH), et non plus sur papier comme jusqu'à maintenant, afin de faciliter les démarches des employeurs.

Nouvelles interdictions concernant les produits en plastique jetable

À partir du 1er janvier 2020, l'interdiction du plastique va s'étendre à de nouveaux produits plastiques dits « à usage unique » : vaisselle jetable, bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires, touillettes et pailles en plastique dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires, cotons-tiges en plastique.

Les entreprises n'auront donc plus le droit de produire et commercialiser ce type de produits.

Source : economie.gouv.fr

NÉGOCIATION COMMERCIALE : DE NOUVELLES OBLIGATIONS ?

LA LOI ALIMENTATION A AUTORISÉ LE GOUVERNEMENT À CLARIFIER ET SIMPLIFIER LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA NÉGOCIATION COMMERCIALE. CE QUE CE DERNIER A FAIT, VIA UNE ORDONNANCE QUI ABORDE DE NOMBREUX POINTS : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, FACTURATION, CONVENTION GROSSISTE/DISTRIBUTEUR, ETC.

Du nouveau concernant les conditions générales de vente (CGV)

QUI EST CONCERNÉ PAR L'OBLIGATION DE COMMUNIQUER SES CGV ?

La Loi prévoit désormais que « toute personne exerçant des activités de production, de distribution ou de services » qui établit des CGV est tenue de les communiquer « à tout acheteur qui en fait la demande pour une activité professionnelle ».

Cette communication doit se faire désormais sur un « support durable » et non plus « par tout moyen conforme aux usages de la profession ».

QUEL EST LE CONTENU OBLIGATOIRE DES CGV ?

En ce qui concerne le contenu obligatoire des CGV, il n'est pas modifié, mais est réécrit.

Désormais, la Loi prévoit que les CGV doit comprendre les conditions de règlement, les éléments de détermination du prix « tels que le barème des prix unitaires » et les éventuelles réductions de prix.

La mention des « conditions de vente » a donc disparu. Toutefois, avant d'évoquer les mentions obligatoires, la Loi utilise le terme « notamment ». Il est donc conseillé de continuer de faire état de vos conditions de vente dans vos CGV.

QUELLE SANCTION ?

Le non-respect de l'obligation de communication des CGV était jusqu'à présent sanctionné par le paiement d'une amende civile de 15 000 €. Mais, en pratique, cette sanction était très rarement prononcée car elle nécessite la saisine du juge et peut ainsi initier un contentieux qui peut prendre des années.

C'est pourquoi la Loi prévoit désormais que le non-respect de l'obligation de communication des CGV est désormais sanctionné par le paiement d'une amende administrative de 15 000 € pour une personne physique et de 75 000 € pour une société. C'est la DGCCRF qui est compétente pour prononcer cette amende.

IMPORTANT

Aux mesures exposées ci-dessus, s'ajouteront celles issues de la loi de finance et de la loi de financement de la sécurité sociale, qui seront votées d'ici la fin d'année par le Parlement.



Du nouveau concernant la facturation

QUELLE EST LA DATE D'ÉMISSION DE LA FACTURE ?

Jusqu'à présent, la Loi prévoyait que la date d'émission de la facture correspondait à la date de la réalisation de la vente ou de la prestation de services.

Toutefois, en matière fiscale, il est prévu que la date d'émission de la facture corresponde au jour de la livraison, pour une vente d'un produit, ou au jour de l'exécution de la prestation de services.

Il en résulte une insécurité juridique autour de la notion de la date d'émission de la facture. Pour des questions de sécurité juridique, la notion fiscale a été généralisée.

Cette harmonisation vise à considérer que la facture n'est pas nécessairement établie le jour même de l'accord sur le prix de la vente d'un produit ou d'une prestation de services.

QUEL EST LE CONTENU D'UNE FACTURE ?

Les factures doivent comporter 2 nouvelles mentions obligatoires : l'adresse de facturation de l'acheteur et du vendeur si celle-ci est différente de leur domiciliation, ainsi que le numéro du bon de commande s'il en a été préalablement établi un pour l'acheteur.

QUELLE SANCTION ?

Jusqu'à présent, la Loi sanctionnait le non-respect des règles de facturation par une amende pénale de 75 000 €. Mais, en pratique, cette peine était rarement prononcée, l'administration préférant conclure des transactions.

Poursuivant ce mouvement de dépenalisation, la Loi supprime la sanction pénale et la transforme en sanction administrative. Ainsi, désormais, les manquements aux règles de facturation sont sanctionnés par le paiement d'une amende de 75 000 € pour une personne physique et 375 000 € pour une société. La DGCCRF est, là encore, compétente pour prononcer cette amende.

Source : Ordonnance n° 2019-359 du 24 avril 2019

LE NOUVEAU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE : UNE RÉELLE NOUVEAUTÉ ?



Le Code de la Commande Publique, en vigueur à compter du 1er avril 2019, centralise dans un seul et même ouvrage les dispositions applicables à l'ensemble des marchés publics et aux contrats de concession. Il s'inscrit dans le mouvement de simplification et de modernisation de la commande publique engagé depuis plusieurs années. Désormais, tous les acteurs de la commande publique disposent d'une « boîte à outils » unique, mettant un terme à la difficulté à accéder aux textes encadrant le droit de la commande publique. Le Code de la Commande Publique représente donc déjà à ce titre une avancée indiscutable en réunissant un ensemble de dispositions éparses qui constituaient un univers au sein duquel seuls les experts du domaine savaient s'orienter.

Ce patchwork, qui trouvait son origine dans les multiples facettes de ce domaine ainsi que dans les évolutions nombreuses et récentes du droit de la commande publique, ne pouvait justifier son maintien. C'est à partir de ce constat partagé entre tous les acteurs qu'un travail de construction du Code est né en 2016 dans le cadre de la Loi Sapin II.

À la démarche de simplification se sont ajoutées de nouvelles ambitions dévolues à la commande publique dont chacun des acteurs semble s'être rendu compte progressivement de l'effet de levier qu'elle pouvait jouer sur le développement de notre pays.

Incitation au règlement amiable des litiges, promotion de l'achat responsable, achats innovants, sécurisation juridique, sourcing, interdiction des offres variables, facturation électronique, délais de paiement et sanctions, etc... sont autant de thèmes que l'on retrouve dans le nouveau Code de la Commande Publique, qui pour chaque acteur se traduisent par des enjeux différents :

- pour les opérateurs économiques : saisir les opportunités économiques offertes par le droit de la commande publique en obtenant de nouveaux marchés ;
- pour les acheteurs publics : utiliser à bon escient les techniques d'achat offertes par la réglementation pour réaliser un acte d'achat plus efficace et responsable.

Bien qu'établi à droit constant, le nouveau Code regroupe les dispositions de plusieurs lois directement liées aux marchés publics, notamment celles relatives à la sous-traitance (loi Murcef du 31 décembre 1975), à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP du 12 juillet 1985) et aux délais de paiement. Le code intègre également des réformes et mesures prises en faveur des PME telles que la Loi relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et celle portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

Au-delà des quelques différences de terminologie et des modifications de forme, tenant à la hiérarchie des normes, à la cohérence rédactionnelle de l'ensemble des textes rassemblés et aux possibilités que doit laisser le Code aux évolutions futures, il est important de souligner l'intégration de règles fondamentales issues de la jurisprudence. La jurisprudence, à la fois riche sur ce sujet et difficile d'accès, trouve naturellement sa place dans le Code de la Commande Publique, à l'instar de la définition de l'offre anormalement basse ou encore des règles générales applicables à un contrat administratif (pouvoir de modification unilatérale, exercice d'un contrôle, résiliation unilatérale, etc...).

Sur le seul plan du Droit, on pourrait donc conclure à une nouveauté réduite à un changement de forme et de périmètre du référentiel applicable à la commande publique. Toutefois, cette lecture serait réductrice au regard de certaines dispositions récentes qui y sont intégrées et qui favorisent une approche plus stratégique de la commande publique.

En effet, on peut par exemple remarquer que le Code de la Commande Publique consacre le règlement amiable des différends en tant qu'alternative aux recours contentieux et fait la promotion des méthodes qui y participent (conciliation, médiation ; transaction et arbitrage). Ainsi, les acteurs de la commande publique (entreprises et acheteurs) sont largement incités à emprunter la voie amiable de règlement des litiges. Cette disposition relève davantage de l'invitation à adopter une forme de relation plus collaborative que d'une disposition strictement réglementaire.

La promotion de l'innovation est une autre illustration de la dimension stratégique que revêt la réglementation désormais applicable à la Commande Publique. En effet, les achats innovants peuvent être effectués sans formalité préalable jusqu'à 100 000 euros ce qui constitue une avancée majeure en faveur des PME et start'up innovantes que le formalisme peut dissuader de s'orienter vers le secteur Public qui est souvent le mieux placé pour booster leur développement.

Si le Code de la Commande Publique ne constitue pas en lui-même une réelle nouveauté, il traduit une approche nouvelle de la matière en intégrant des dispositions visant à promouvoir la Stratégie d'un bon achat, c'est-à-dire d'un achat plus simple, plus efficace et promoteur du développement des acteurs concernés et de leur écosystème.

Claudette GUIRRIEC, Lucile RICHARD et Yannick PARIS / LPME
Océan Indien – contact @lpme.fr

MARCHÉS PUBLICS : C'EST OFFICIEL, LE SEUIL DES APPELS D'OFFRES A ÉTÉ RELEVÉ À 40 000 EUROS

Le gouvernement l'avait annoncé dès le mois de septembre. Les seuils de publicité et de mise en concurrence ont, officiellement, été relevés de 25 000 à 40 000 euros hors taxes (HT) pour la conclusion des marchés publics (modification de la partie réglementaire du code de la commande publique). Le décret entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

50 ANS DE LA CPME - 07 MARS 2019 - CITÉ DES ARTS, ST DENIS



TROPHÉE ENTREPRISE & TERRITOIRE - 21 JUIN 2019 - DOMAINE DU MOCA, ST-DENIS





MUTA Santé,

la complémentaire santé de tous les métiers

0€ DE RESTE À CHARGE POUR VOS LUNETTES DE MARQUES ⁽¹⁾

0€ DE RESTE À CHARGE POUR VOTRE APPAREIL AUDITIF DE GAMME SUPÉRIEURE ⁽¹⁾

AUCUNE AVANCE DE FRAIS, TIERS PAYANT GÉNÉRALISÉ CHEZ
LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ CONVENTIONNÉS

PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE

PLUSIEURS FORMULES DE GARANTIES AU CHOIX DES SALARIÉS.

SUIVI EN LIGNE DE VOS REMBOURSEMENTS
SUR **WWW.MUTASANTE.COM**

PROXIMITÉ DES AGENCES SUR TOUTE L'ÎLE :
SAINT-DENIS, SAINT-PAUL, SAINT-GILLES, SAINT-LEU, SAINT-LOUIS,
SAINT-PIERRE, LE TAMPON, SAINT-JOSEPH ET SAINT-ANDRÉ

DE NOMBREUX AVANTAGES DANS TOUT
L'UNIVERS **MUTA**

**FORMULES SPÉCIALES
CHEF D'ENTREPRISE
OU INDÉPENDANT
CONTACTEZ-NOUS**



Accueil téléphonique personnalisé
du **lundi au samedi** de **8h00 à 18h00**
0262 947 700
www.mutasante.com



(1) Dès la formule Saphir, chez les opticiens et audioprothésistes agréés MUTA - Mutuelle Générale Solidarité Réunion (MGSR), mutuelle immatriculée sous le n° SIREN 388 213 423. Intégralement substituée par la Mutualité de la Réunion (MR), union de mutuelles immatriculée sous le n° SIREN 321 073 470; assureur des garanties du contrat MUTA Santé. Siège social: 14 boulevard Doret BP 340 - 97467 St-Denis cedex. La MGSR et la MR sont soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité et au contrôle de l'ACPR (4, place de Budapest 75436 Paris Cedex 09). Nov. 2019.